



Déclaration liminaire au CHSCT DJS du 15 juin 2017

Cette instance, essentielle pour la prévention et la sauvegarde de la santé des agents, donne encore une fois l'occasion à la **CFDT** de dénoncer des manquements et des dysfonctionnements graves.

Plusieurs points ont retenus l'attention de la **CFDT**, dont certains sont scandaleux. Pour exemple : Les bains-douches.

Depuis la création de la DJS, les bains douches ont toujours fait partie de cette direction. Or, la **CFDT** constate que les nombreux dysfonctionnements donnent à penser que ces établissements sont les laissés pour compte de la DJS.

Serait-ce dû à la population qui fréquente ces lieux ou aux moyens alloués ? Pour la **CFDT** ces moyens sont évidemment insuffisants et ceci à tous les niveaux.

Au mois d'avril 2017, la **CFDT** s'est rendue dans l'ensemble des bains douches parisiens. Le constat est que la majorité d'entre eux sont dans un état de vétusté lamentable.

Les agents rencontrés nous ont alertés sur leurs mauvaises conditions de travail.

En effet, ces agents cumulent plusieurs problématiques telles que : le manque de locaux sanitaires pour les agents féminins (vestiaires à l'intérieur de placard, ni douche ni de toilettes), des locaux sociaux vétustes ainsi que des problèmes liés à l'accueil d'un public difficile qui nécessiterait une présence quotidienne du service de sécurité de la Ville de Paris.

Côté bâtiment, le constat est tout aussi alarmant. Comme l'a dénoncé la **CFDT** dans un tract, les problèmes de ventilation qui génèrent des moisissures ne sont toujours pas résolus. Et pourtant, chacun d'entre nous connaît les conséquences de la présence de moisissures sur la santé des agents et des usagers. La **CFDT** réclame un suivi médical resserré pour tous les agents des bains douches.

Un autre point a attiré notre attention. L'isolement de certains bains douches entraîne un manque de fongibles en cours d'année. Ce qui entraîne l'achat de ce produit par le personnel sur leurs propres deniers. Serait-ce une nouvelle pratique prônée par la DJS pour faire des économies ?

La **CFDT** réclame la mise en place de contrôles réguliers comme cela se fait dans les piscines pour que l'hygiène soit respectée.

La **CFDT** avait dénoncé lors d'un précédent CHSCT les contextes de travail particulièrement pénibles de trois établissements (Bolivard, Duplex et Berlemont). A ce jour rien n'est résolu. Quand est-il des engagements de la DJS ?

La prévention est un axe majeur et les visites médicales font partie intégrante de cette prévention. Elles sont rendues obligatoires par le décret 85-603 du 10 juin 1985 modifié par le Décret n° 2012-170 du 3 février 2012. Cette référence que vous n'avez pas manqué de rappeler n'est pas respectée à ce jour.

Comment peut-on expliquer qu'il soit proposé 922 places de visites médicales et que seulement 627 visites médicales ont été réalisées. Quelles en sont les raisons ? Manque d'effectif, agents en congés, en formation ou un dispositif de convocation à revoir ?

Et quid des agents non convoqués depuis plusieurs années !

La **CFDT** est très attachée à la réduction des TMS. Pour ce faire, la **CFDT** restera très vigilante en ce qui concerne l'achat en nombre suffisant de nouveaux matériels de nettoyage et de manutention innovant mais aussi de leur maintenance.



**ADHERER A LA CFDT,
C'EST REJOINDRE L'EFFICACITE**